

NOTRE JOURNAL

Nous adressons copie de notre journal à un grand nombre de personnes, espérant qu'elles continueront à le recevoir. L'abonnement est de \$1.50 par année, strictement payable d'avance.

Le deuxième numéro du journal ne paraîtra que le 10 février, afin de nous permettre de rendre l'organisation complète et aussi facile que possible.

Pour l'avantage des abonnés de la ville, nous avons adopté un mode de paiement facile qui nous a été suggéré par plusieurs amis.

Le journal sera distribué par des hommes qui seront chargés en même temps de faire la collection chaque semaine. De cette manière, l'ouvrier pourra payer son abonnement sans s'en apercevoir.

LE VOTE OUVERT

La corvée n'aura définitivement disparu du code municipal que le jour où le vote ouvert aura été remplacé par le ballot, c'est-à-dire par le vote au bulletin secret.

Le vote ouvert pouvait avoir sa raison d'être, alors que les électeurs étaient des propriétaires, gens plus ou moins indépendants. Mais aujourd'hui il constitue un danger non seulement pour la liberté morale des citoyens, mais encore pour leur position, pour l'administration et l'avenir de notre ville.

On sait par suite des aveux faits par un des orateurs du Queen's Hall, que les listes de votation sont ouvertes à certaines personnes, et on comprend facilement ce que des partisans peu scrupuleux peuvent faire de ces listes.

Il est inutile de nier qu'aujourd'hui, un patron peut non seulement demander à ses ouvriers de voter pour tel ou tel candidat, mais qu'il peut trafiquer de leurs votes et les vendre au dernier et plus fort enchérisseur.

Certes, bon nombre d'ouvriers refuseront d'accéder à une pareille exigence, mais combien d'autres hélas ! seront forcés d'obéir aux ordres qui leur seront donnés.

Un vote est une chose respectable, mais le pain de la famille l'est encore plus, et placé entre les obligations civiles et la marmite, on transige avec les premières pour conserver, à la maison, la seconde toujours chaude.

La chose est d'autant plus grave que ce ne sont pas les petits patrons qui jettent ainsi leur influence dans la lutte électorale, mais les gros, ceux qui peuvent d'un seul coup donner ou enlever des centaines de voix aux prétendants échevins.

Puis, en dehors des patrons, il y a l'influence des propriétaires, surtout dans les quartiers populaires. Dans ces quartiers, il y a des propriétaires ou des agents de propriétaires qui ont des centaines de locataires, plus ou moins arriérés, plus ou moins à la merci d'une saisie en expulsions, on vote comme le veut le propriétaire ou son agent, pour gagner du temps.

Et les débiteurs, qui doivent à un candidat, ou à un ami du candidat ; que feront-ils ? ils voteront pour le créancier candidat, de peur de recevoir une lettre d'avocat le lendemain de la votation.

Ces exemples suffisent pour prouver que le vote ouvert n'est pas un vote libre, et ne peut être l'expression réelle de la volonté de la population. Ce qui nous

étonne c'est que parmi les échevins qui jouent aux bienfaiteurs du peuple, il ne s'en trouve pas quelques-uns pour demander l'amendement de cette loi.

L'échevin Archibald a, depuis un an, sur les ordres du jour du Conseil, une motion demandant que les élections municipales soient faites au bulletin secret ; mais ces motions-là ont moins de chance d'être prises en considération que celles qui concernent des contrats, ou des privilèges à accorder à des compagnies puissantes.

Les citoyens en général ont intérêt à ce que le vote ouvert disparaisse de notre code municipal, les propriétaires comme les locataires. Tant que les élections ne seront pas faites au scrutin secret, l'administration de la ville se trouvera à la merci de ceux qui voudront s'en emparer. Cela s'est vu, et cela se verra encore. Pour que ça disparaisse une bonne fois, il faut aux élections présentes ne voter que pour des candidats qui nous promettent de nous faire donner le ballot municipal.

LA COOPERATION

Nous commençons aujourd'hui une série d'articles relatifs à la coopération. Cette question intéresse trop vivement la classe ouvrière pour que le TRAIT-D'UNION n'entreprenne d'en poursuivre l'étude et n'emploie toute son influence à en assurer l'efficace application.

Il est bien regrettable qu'à Montréal, la coopération ne soit guère connue que de nom ; nous voulons parler naturellement de la coopération de fabrication. Dans l'Ancien Monde, où la liberté individuelle a dû attendre tant de siècles avant de jouir de ses droits et où le travail n'a été longtemps qu'un terrible servage, la coopération a fini cependant par s'imposer sous le nom d'*association ouvrière* ; et dans un pays libre comme le Canada, dans un pays où les institutions politiques s'appuient sur l'accession de tous aux charges publiques, on n'a pas encore songé à former la coopération, c'est-à-dire une association qui élève au rang d'intéressé et même de patron celui qui hier encore était ouvrier !

Cependant, les raisons qui ont milité en faveur de l'établissement de la coopération dans l'Europe, en France en particulier, ne plaident pas moins en faveur de sa création à Montréal et dans le Canada.

L'éternelle question sociale, sur quoi repose-t-elle en définitive ? Sur la lutte du capital et du travail. Il est certain que dans tous les pays du monde, le capital a joué trop longtemps un rôle de monarque absolu et despotique ; trop longtemps il a fermé les yeux sur l'importance du travail et de la production. Et il est arrivé ce qui découle toujours des systèmes exagérés : la réaction, réaction d'autant plus violente que le travailleur avait été plus longtemps opprimé. L'ouvrier est entré en lutte avec le capitaliste et a cherché dans la grève un remède à sa faiblesse. Sans doute, la grève crée une amélioration au profit de l'ouvrier, en ce qu'il lui permet de se soustraire, au moins momentanément, aux exigences non justifiées du capitaliste. Mais ce progrès n'est guère positif et la grève n'est que le retour du peuple sur le mont Sacré. L'ouvrier est un rouage commercial et industriel non moins nécessaire que le peuple dans le gouvernement. Que ce rouage s'arrête, et immédiatement les affaires seront arrêtées. C'est l'histoire de toutes les grèves. Voyez plutôt ce qui s'est passé ces années dernières aux Etats-Unis, en Angleterre et en France ! Quelques directeurs de sociétés industrielles ont voulu

toutefois diminuer le montant des salaires ; d'autres ont tenté de substituer le travail à la tâche ou à l'entreprise au travail à l'heure et ce, dans des conditions défavorables à l'ouvrier. Qu'en est-il résulté ? Les ouvriers, justement inquiets de ces mesures désastreuses pour leurs salaires, ont lancé le mot de grève et la grève a été déclarée. Et alors, de toutes parts, des comités se sont formés pour venir en aide aux ouvriers en grève, pour envoyer des secours financiers, des vivres aux grévistes ; on décida de résister à outrance aux prétentions des directeurs des compagnies. Et puis un jour, les compagnies virent leur capital menacé dans son existence ; les ouvriers songèrent à la détresse qui les menaçait, eux et leurs familles et des deux côtés l'on composa. Mais après combien de mois de luttes ? Au prix de quels sacrifices ? Et quel argent perdu pour les compagnies, pour les ouvriers, pour le pays ? Voilà le fruit de la grève, qui est cependant une arme légitime aux mains de l'ouvrier.

Nous nous trompons, il y a un autre fruit à recueillir de ces grèves : mais ce fruit, ce sont les étrangers, ce sont les producteurs rivaux des pays voisins qui le recueillent, quand, profitant de ces crises industrielles et commerciales produites et entretenues par les grèves, ils inondent notre marché de leurs matières premières et de leurs objets fabriqués !

Nous avons donc bien raison de dire que la grève ne constitue pas un progrès positif, mais un progrès simplement négatif. Elle permet à l'ouvrier d'élever la voix et de revendiquer ses droits contre les prétentions exagérées du patron ou des compagnies ; mais assure-t-elle l'efficacité de ces revendications ? Non. Cette voix que l'on permet à l'ouvrier d'élever contre les dangers qui menacent son salaire, n'est-elle pas souvent étouffée sous le bruit des armes dont on a soin d'entourer les grévistes, sous le fallacieux prétexte, qui n'est que provocateur, de prévenir les émeutes ?

Pour nous, nous estimons que l'ouvrier doit tourner ses regards d'un autre côté, s'il veut rencontrer une solution rationnelle et équitable de la question sociale ; nous pensons que cette solution ne peut se rencontrer que dans l'alliance intelligente du capital et du travail, c'est-à-dire dans la coopération.

Il est hors de doute que, dans la coopération, l'ouvrier ne doit pas songer à faire fi du capital. Nous nous souvenons très bien qu'en 1878, à Paris, au moment où la question de la coopération commençait à agiter tout le monde ouvrier, une association d'employés typographes se forma en coopération ; mais ses membres n'avaient pas de capitaux pour couvrir les frais de premier établissement et leur matériel était tellement restreint qu'ils furent obligés de dissoudre leur société à peine naissante. Que firent-ils alors ? Sur le conseil d'un gérant intelligent, ils s'adressèrent à un capitaliste qui leur avança les fonds nécessaires à l'achat d'un bon matériel de composition et d'imprimerie ; ils purent disposer d'un local suffisamment vaste, et au bout de trois années, les fonds qu'ils avaient empruntés étaient remboursés au banquier et aujourd'hui cette association est des plus florissantes.

L'alliance ainsi comprise du capital et du travail ne peut qu'être favorable à l'ouvrier, car l'ouvrier, loin de devenir l'esclave du capital, acquiert par lui sa force et son indépendance. Cette force et cette indépendance, il ne peut et ne pourra jamais les rencontrer que dans la coopération.

La coopération ! c'est-à-dire la fortune pour l'ouvrier, l'avenir assuré de sa famille !

Dans la coopération, l'ouvrier ne peut plus être tenté de recourir à la grève : il est lui-même intéressé dans l'entreprise. La répartition des bénéfices assure la satisfaction des intérêts. Sans doute, il faut tenir compte, dans cette répartition

de bénéfices, du plus ou moins d'habileté de l'ouvrier, du temps plus ou moins long passé par lui dans l'association ; qui pourrait légitimement prétendre qu'un associé âgé de 20 ans et depuis un an seulement dans le métier peut jouir des mêmes droits qu'un ouvrier associé depuis dix ans et rompu à tous les secrets et à toutes les difficultés de son ouvrage ? Mais ce que la coopération assure, c'est la répartition *entière et sans restriction* des bénéfices entre tous les membres de la coopération. Il n'y a pas là de distractions de telles et telles sommes au profit du capital ; l'ouvrier cesse d'être une machine devant rapporter tant à son patron, l'ouvrier travaille pour son compte ; et ce qu'il touche à la fin de la semaine, c'est le produit intégral de son travail et de son intelligence.

Aussi, voyez d'ici tous les avantages inhérents à la coopération : l'ouvrier sait qu'il est responsable devant ses associés et par suite de cette responsabilité, il ne s'agit plus de savoir si l'ouvrage sera fait pourvu qu'il soit fait, il faut que ce soit lui qui accomplisse son travail. Aussi nous vous assurons que dans toutes les coopérations que nous connaissons, il n'y en a pas une où ne règne une parfaite émulation et un grand respect du devoir à accomplir. Chaque associé sait qu'il doit apporter sa part proportionnelle de travail ; mais s'il est fidèle à accomplir ce devoir, il entend aussi que chacun de ses associés le remplisse. Et voilà pourquoi dans les coopérations vous ne voyez pas de ces ouvriers paresseux ou rechignant à la peine, car celui-là est un parasite et ne saurait être supporté dans une association qui repose tout entière sur le travail.

D'une manière générale, nous pensons donc que la coopération est tout à l'avantage de l'ouvrier comme aussi elle supprime toute difficulté entre le capital et le travail.

Nous ne saurions donc trop engager les ouvriers à suivre cette question, à nous soumettre aussi leurs réflexions, en un mot, de faire tous leurs efforts pour se bien pénétrer des ressources de la coopération ; car c'est dans l'application de ce système qu'ils trouveront à coup sûr les plus sérieux éléments de progrès et de bien-être moral et matériel.

(A suivre.)

LA CHAMBRE ROUGE

LE TRAIT-D'UNION, journal des intérêts ouvriers, publie dans son premier numéro le célèbre roman de la *Chambre Rouge*. Tout le monde voudra lire ces pages dans lesquelles se déroulent les scènes les plus tragiques, les situations les plus poignantes soutenues et rehaussées par la plus admirable noblesse et la plus généreuse grandeur d'âme.

Jeune, riche, considéré, M. Giral épouse une jeune fille de la haute bourgeoisie ; tout semble concourir à assurer le bonheur du jeune ménage, quand un jour, la maison de banque que dirige M. Giral est victime d'un vol d'un million. Le caissier est disparu ; nul doute, c'est lui, le malheureux Gilbert, qui est le coupable. Et cependant, bien que la fortune de la banque ne soit pas ébranlée, M. Giral quitte immédiatement le pays... Vingt années se passent... Un jeune avocat de Morlaix (Morhiban), s'éprend de la plus vive passion pour Berthe, la fille d'un riche châtelain des environs de cette ville... L'un et l'autre s'aiment éperdument, ils vont s'épouser, quand la malheureuse enfant apprend que son fiancé est le fils d'un voleur, d'un forçat !

Il faut renoncer à décrire ce drame de la vie où sont analysés dans leurs nuances les plus fines, les sentiments les plus tendres et les plus fiers de deux cœurs blessés à mort dans ce qui leur est le plus cher. Le succès est assuré à ce roman d'un attrait puissant et d'une lecture passionnante.